

**VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE**

**Délibération du Conseil municipal n° 2026-06-060**

**Séance du 05 juin 2026**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2026**

<b>Nombres d'élus total : 33</b>		
<b>présents</b>	<b>ayant donné procuration</b>	<b>absents</b>
25	5	3

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

<b>VOTE</b>	<b>Contre : 0</b>
<b>Unanimité</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 28 mai 2026.

**Conseillers municipaux présents :** Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaétan CALLEJON, Margaux BERGONZI, Ludivine COSTA, Olivier ROUX, Trinité BODI, Chantal LEPREVOST, Anthony LACONI, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Sylvie EVENOU, Jean-Louis FOUSSAT, Christine MUCCIO, Michèle FOND-THURIAL, Christian BAUME, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Jean-Louis MORELLI procuration à O. ROUX, Serge ROUSSINE procuration à A. HAGEAUX, Jade SICARD procuration à P. BORDES, Véronique MOYON procuration à L. MARQUES, Huguette LEVEQUE procuration à T. BETTON

**Conseillers municipaux absents :** Olivier JEAN-VIGIER, Jean-Pierre NAVARRO, Maxime COUSTON

**Secrétaire de séance :** Christine DEY

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2112-15 ;

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par la délibération n°2023-11-169 du 29 novembre 2023 qui précise que chaque procès-verbal est arrêté à la séance suivante ;

Considérant le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2026 joint ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**



- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2026.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 juin 2026

Le Maire,  
Madame Pascale BORDES



La secrétaire de séance,  
Madame Christine DEY



*La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*